

RCS : NICE Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 D 00907 Numéro SIREN : 902 478 692 Nom ou dénomination : JIMLA HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2022 sous le numéro de dépôt 16191



Commissariat aux Comptes
Expertise Comptable
Audit & Conseil

743, Avenue de la Pompignane
34000 MONTPELLIER

contact@eleven-audit.com
09 82 44 11 35

JIMLA HOLDING

455, PROMENADE DES ANGLAIS – IMMEUBLE ARENICE – 06200 NICE
RCS NICE – 902 478 692

ELEVEN

S.A.R.L. au capital de 30.000 €
R.C.S. Montpellier 799 400 619 00026
TVA Intracommunautaire FR59 799 400 619

Société inscrite auprès de la Compagnie régionale des
Commissaires aux comptes de Montpellier - Nîmes

Société inscrite auprès de l'Ordre
Des Experts comptables d'Occitanie

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SC EN SAS

JIMLA HOLDING

Société civile au capital de 6.383.600 euros
455, promenade des Anglais – Immeuble Arenice – 0600 NICE
RCS NICE – 902 478 692

**Rapport du Commissaire à la transformation sur la transformation
de la société JIMLA HOLDING, société civile,
en société par actions simplifiée**

Rapport du Commissaire à la transformation de la société JIMLA HOLDING, société civile, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 21 octobre 2022, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

MONTPELLIER, le 25 octobre 2022

ELEVEN
Commissaire à la transformation

Représenté par Thibaut SUREL